



Poitiers, le 04 Décembre 2025

En Janvier 2024, la CGT86 était fortement mobilisée sur plusieurs revendications. La lutte contre les lois xénophobes de Darmanin avec la loi asile/immigration, la lutte contre la répression syndicale avec le soutien aux camarades injustement mis en cause sur l'occupation des voix de chemin de fer, la lutte contre l'accaparement des richesses par la grande distribution au détriment de la production agricole, etc.

Le vendredi 26 janvier 2024, la CGT a décidé de participer collectivement à l'action revendicative en s'associant à la Confédération Paysanne et à Solidaire dans une période de pic de colère du monde agricole.

Des dizaines de militants sont entrés dans le supermarché Auchan de Chasseneuil du Poitou et ont participé à l'action collective anti-inflation, sous les yeux de la presse et des forces de l'ordre.

Pourtant, en novembre 2025, la justice décide de convoquer Francois, maraîcher, militant de la Confédération Paysanne, pour vol en réunion.

Nous assistons à la même façon de procéder de l'État qui s'attaque aux individus plutôt qu'aux structures collectives qui ont organisés cette action. Comme pour nos camarades convoqués devant la justice le 18 janvier 2024, l'État s'attaque aux militants pour ne pas avoir à répondre sur le fond des revendications.

Cette façon de faire n'a qu'un seul but, faire taire les militants pour étouffer les revendications économique et sociale. Mais la CGT ne lâche rien !

Comme pour nos camarades convoqués dans le cadre des procès concernant les manifestations de Sainte Soline, ce mercredi 3 Décembre, l'UD CGT de la Vienne défend les militants.

Nous appelons à rejoindre le rassemblement de soutien de la Confédération Paysanne :
mercredi 10 décembre à 15h à la gendarmerie de Jaunay-Marigny !

Julien Hémon
Secrétaire Général
UD CGT 86

Union Départementale des syndicats CGT de la Vienne
21b rue Arsène Orillard 86000 Poitiers
0549603470 contact@cgt-ud86.org